

COMMISSION FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE

Séance du 3 juin 2026

Délibération n°2026-CFVU-013

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2023-1356 du 29 décembre 2023 relatif à la transformation du centre universitaire de formation et recherche de Mayotte en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu l'arrêté n° 2026-AG-015 portant composition de la CFVU ;

Considérant que les 20 membres en exercice de la Commission Formation et Vie Universitaire ont été valablement convoqués en vue d'approuver la maquette MCC BUT3 GACO Parcours MDFS de l'Université de Mayotte ;

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	20	Membres représentés	1
Membres en exercice	19	Membres votants	9

Point n°13 de l'ordre du jour : maquette MCC BUT3 GACO Parcours MDFS

Après en avoir délibéré, la Commission Formation et Vie Universitaire approuve la maquette MCC BUT3 GACO Parcours MDFS

Votants	10	Pour	10	Contre	0	Abstentions	0	Blancs	0
----------------	----	-------------	----	---------------	---	--------------------	---	---------------	---

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Document en annexe au présent extrait :

- maquette MCC BUT3 GACO Parcours MDFS.

Fait à Dembéné, le 10 juin 2026

Le Président de l'Université de Mayotte
Le Vice-Président Formation par délégation


République Française  UNIVERSITÉ DE MAYOTTE
Jean-Louis ROSE
Vice-président Formation et Vie étudiante

Certifié exécutoire le :

En application de l'article L.719-7 du Code de l'éducation, les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Mayotte présentant un caractère réglementaire entrent en vigueur à compter de leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.

